



Autorité
luxembourgeoise
indépendante de
l'audiovisuel

**AVIS N° 11/2025
du 24 novembre 2025**

**du Conseil d'administration
de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel
relatif au renouvellement des concessions accordées à la S.à r.l. United
Media pour les services luxembourgeois par satellite et par câble
*Cinermania, LiR (Lov I Ribolov) (flux croate), LiR (Lov i Ribolov) (flux
serbe), LiR (Lov I Ribolov) (flux slovène), SK Fight, SportKlub Golf (flux
croate), SportKlub Golf (flux slovène), SportKlub 1 (flux slovène),
SportKlub 2 (flux croate), SportKlub 2 (flux slovène), SportKlub 3 (flux
croate), SportKlub 3 (flux slovène), SportKlub 4 (flux croate) , SportKlub 4
(flux slovène), SportKlub 5 (flux croate), SportKlub 5 (flux slovène),
SportKlub 6 (flux croate), SportKlub 6 (flux slovène), SportKlub 11 (flux
croate) et SportKlub 11 (flux slovène) et à la S.à r.l. Adria News pour les
services luxembourgeois par satellite et par câble NI (flux croate), NI (flux
serbe) et NI (flux slovène)***

Par courriels du 8 octobre 2025, le Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique (SMC) a demandé l'avis de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel (ci-après l'« Autorité ») par rapport aux demandes de renouvellement introduites par United Media S.à r.l. et Adria News S.à r.l., lesquelles viendront à échéance le 31 décembre 2025.

Dans le cadre de ces demandes, l'Autorité a envoyé une demande d'informations à United Media S.à r.l. et Adria News S.à r.l. en date du 15 octobre 2025. Celle-ci portait notamment sur la gouvernance, l'organisation interne applicable aux services sous concession et les garanties mises en place pour préserver l'indépendance éditoriale, y compris au regard de récents développements médiatiques relatifs à de possibles pressions externes influençant la ligne éditoriale et la gestion des services d'information.

Une réponse a été transmise à l'Autorité le 21 octobre 2025, accompagnée de documents explicatifs. Un référé est en cours concernant la régularité de la réponse du 21 octobre 2025 transmise à



Autorité
luxembourgeoise
indépendante de
l'audiovisuel

l'Autorité.

L'Autorité relève par ailleurs qu'une réunion d'échange a eu lieu le 8 novembre 2025 entre l'Autorité, Monsieur Stanley Miller et son conseil. A cette occasion, les représentants ont indiqué travailler à la formalisation d'engagements relatifs à la gouvernance et à l'indépendance éditoriale, et ont annoncé la transmission d'une lettre de suivi.¹

Sur le plan européen, l'Autorité relève que la situation de United Media S.à r.l. et Adria News S.à r.l. et de ses services d'information s'inscrit dans un contexte plus large. Dans sa résolution du 21 octobre 2025, le Parlement européen a exprimé son inquiétude. Ainsi, il « *[n]ote avec préoccupation que, parallèlement aux manifestations en cours, il apparaît que le gouvernement serbe aurait négocié avec les propriétaires de la société United Media afin "d'affaiblir" les médias indépendants qui en dépendent ; avertit que, si cela est confirmé, cela constituerait une attaque grave contre un pluralisme médiatique déjà menacé en Serbie ; appelle la Serbie à s'aligner sur les politiques de l'UE en matière de lutte contre l'ingérence étrangère et les campagnes de désinformation* ».²

De même, la Commission européenne dans son rapport 2025 sur la Serbie a mis en exergue que « *[l]'influence politique et économique sur les médias, y compris sur la ligne éditoriale, est une source de préoccupation sérieuse. En août 2025, une conversation téléphonique ayant fuité entre les PDG d'un groupe de médias privé et de Telekom Srbija, majoritairement détenu par l'État, concernant des changements de personnel au sein du premier, a suscité des inquiétudes quant à des pressions politiques exercées sur des médias perçus comme critiques envers les autorités. Le nombre élevé de médias enregistrés, combiné à un marché publicitaire limité, crée une incertitude économique, en particulier au niveau local. Cela signifie que les médias dépendent souvent fortement du financement public* ».³

Ces positions institutionnelles confirment qu'un risque d'ingérence ne peut être exclu à ce stade, justifiant une vigilance renforcée.

En conséquence, et afin d'assurer la sécurité juridique des services concernés dans l'attente de l'issue du référé et de la réception de la lettre de suivi annoncée, l'Autorité émet un avis positif provisoire concernant les demandes de renouvellement des concessions.

¹ Par courriel du 26 novembre 2025, les représentants des sociétés ont indiqué (i) qu'une lettre de suivi résultant de la réunion du 8 novembre 2025 était en cours de finalisation et serait transmise prochainement à l'Autorité, et (ii) que les *board minutes* du 17 novembre 2025 ratifiant la réponse transmise le 21 octobre 2025 ont été adoptées.

² European Parliament, *Motion for a resolution on the polarization and increased repression in Serbia, one year after the Novi Sad tragedy*, 21.10.2025, point 18.

³ Commission staff working document, *Serbia 2025 Report*, 4.11.2025, SWD(2025) 755 final, page 38.



Autorité
luxembourgeoise
indépendante de
l'audiovisuel

Ainsi fait et délibéré lors de la réunion de l'Autorité du 24 novembre 2025 par :

Marc Glesener, président
Valérie Dupong, membre
Romain Schroeder, membre
Claude Wolf, membre
Luc Weitzel, membre

Pour expédition conforme.

Marc Glesener
Président